

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 20.09.2023
. d'affichage : 03.10.2023

N° de la délibération : 2023-184

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63
. présents : 48
. votants : 56

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, DESACHY Christophe, BARBIER Marc, CARPENTIER Pierre, BOITEL Francis, ZOÏS Christophe, DUCAMPS Thomas, BRUCHET Antoine, MM. GRAVET Jacques, SLOSARCZYK Florian, RIMETTE Jean-Michel, MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, SCHIETTECATTE Benoît.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.
M. BOITEL Francis avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe
M. ZOÏS Christophe avait donné pouvoir à M. HAY Francis.
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir à M. LEGRAND Eric.
M. GRAVET Jacques avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.
M. DELVILLE Jean-Pierre avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.
M. SHIETTECATTE Benoît avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

OBJET :

CULTURE

TARIFS DE BILLETTERIE – LA NOUVELLE SCENE

Dans le cadre des activités de La Nouvelle Scène, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme souhaite compléter la grille tarifaire adoptée par le Conseil Communautaire le 16 février 2023 et formalisée par la délibération 2023-21.

Le tarif « Soirée spéciale » permettra d'appliquer une tarification adaptée à une soirée « exceptionnelle ». A titre exceptionnel, permettre la vente de billet accompagné d'une planche à déguster, d'un verre ou tout autre évènement à caractère exceptionnel.

Proposition tarifs de billetterie

		Plein	Réduit*	Habitants CCES	Moins de 12 ans	CE
Cat. A	Spectacles « Têtes d'affiches »	20,00 €	15,00 €	12,00 €	12,00 €	De 12 à 15 €**
Cat. B	Spectacles Tout Public	16,00 €	12,00 €	10,00 €	4,00 €	
Cat. C	Spectacles Familiaux	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	
Cat. S	Soirée spéciale	25,00 €				De 12 à 15 €**

*Etudiants, demandeurs d'emplois, intermittents.

**Achat compris entre 10 et 20 places : 15 €/place

Achat supérieur à 20 places : 12 €/place

Proposition tarifs des goodies

Gobelet	1,00 €
Tote bag	4,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1511-7,

Vu la compétence Culturelle de la collectivité,

Etant donné la vocation d'organisateur de spectacles de la collectivité,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 54 voix pour, 2 abstentions (Mmes CHAPUIS-ROUX et LEFEVRE)

Abroge la délibération n° 2023-21,

Approuve la grille tarifaire annexée à la présente délibération,

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,

Autorise le Président à signer tout document permettant l'application de ces tarifs.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le



ID : 080-200070985-20230928-DELIB_2023_184-DE